



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU POTABLE

**UNITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE NOEUX LES MINES - LABOURSE -
ETUDE HYDRAULIQUE SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'OPTIMISATION
DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DU SECTEUR ALIMENTE PAR LA
CONDUITE DE DIAMETRE 500 MM - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS
PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, dans le cadre de sa compétence eau potable, doit réaliser une étude sur la possibilité de s'affranchir de l'utilisation d'un réseau d'eau potable de diamètre 500 à Labourse et Noeux les Mines (réseau provenant du SMAEL appelé FEDER 500, ancien réseau des Houillères), l'étude portera sur les conséquences (débit, pression, temps de séjour) sur la desserte en eau sanitaire ainsi que sur la défense incendie,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la Société SETEC HYDRATEC ayant son siège à Paris Cedex 12 (75583) Immeuble Central Seine, 42/52 quai de la Rappée, apparaît économiquement avantageuse, pour un montant de 31 082,50 € HT et pour une durée fixée à 6 mois à compter de sa notification,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la réalisation d'une étude hydraulique sur l'alimentation en eau potable et l'optimisation de la défense extérieure contre l'incendie du secteur alimenté par la conduite de diamètre 500 mm, sur l'unité de distribution d'eau potable de Noeux-les-Mines - Labourse, à la société SETEC HYDRATEC ayant son siège à Paris Cedex 12 (75583) Immeuble Central Seine, 42/52 quai de la Rappée, et de le signer pour un montant de 31 082,50 € HT et pour une durée fixée à 6 mois à compter de sa notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-.7. JAN. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 7 JAN. 2025

Et de la publication le : - 7 JAN. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe